



## **Résumé du sermon du vendredi 8 Mars 2024** **prononcé par Sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor Ahmad.**

Après avoir récité le Tashahhud, le Ta'awwuz et la Sourate al-Fatiha, Sa Sainteté, Mirza Masroor Ahmad (a.b.a.), a récité le verset suivant :

« Ô vous qui croyez, le jeûne vous est prescrit tout comme il a été prescrit à vos devanciers, afin que vous soyez à l'abri du mal. Le jeûne prescrit est pour un nombre de jours déterminé mais quiconque d'entre vous est malade ou en voyage devra jeûner un nombre égal d'autres jours ; et pour ceux qui ne peuvent jeûner qu'avec difficulté, il y a une expiation : nourrir un pauvre. Et quiconque fera le bien de son propre gré, c'est mieux pour lui. Et le jeûne vous est bénéfique, si seulement vous le saviez. » (Le Saint Coran, 2 :184-185)

Sa Sainteté (a.b.a.) a déclaré que, par la grâce d'Allah le Tout-Puissant, le mois de Ramadan est entamé. Le Saint Prophète (s.a.w.) a déclaré que ce mois est béni, offrant une profusion de bénédictions divines à ses fidèles serviteurs, bien que Dieu accorde déjà des bénédictions tout au long de l'année. Durant ce mois, Satan est enchaîné, permettant ainsi aux croyants de se libérer de son influence. Cette faveur divine est incommensurable. En nous approchant de Dieu, les portes de Sa grâce s'ouvrent plus largement que jamais.

Sa Sainteté (a.b.a.) a affirmé que le ramadan représente une période unique, expressément dédiée à l'acquisition des bénédictions d'Allah le Tout-Puissant. En cas de manquement dans nos actes d'adorations, de déficience dans notre culte, dans nos prières volontaires, dans la récitation du Saint Coran et dans la mise en pratique de ses enseignements, ce mois nous offre la possibilité de nous recentrer sur l'accomplissement de nos devoirs religieux et de nos pratiques spirituelles facultatives.

Sa Sainteté (a.b.a.) a souligné la mise en place de séances d'étude du Saint Coran dans les mosquées, ainsi que la diffusion de programmes similaires sur MTA. Il a encouragé à saisir ces opportunités pour se rapprocher de Dieu, suggérant que cette démarche devienne une partie intégrante de notre quotidien afin de continuer à bénéficier des faveurs divines. Le Prophète Muhammad (s.a.w.) a enseigné que lorsqu'un individu égaré revient vers Allah, Il est encore plus heureux que cela suscite une joie comparable à celle d'une mère retrouvant son enfant perdu. La satisfaction divine entraîne alors une profusion de bénédictions pour le croyant. Ainsi, saisir pleinement le mois de ramadan nous permettrait d'expérimenter pleinement la grâce et la bienveillance d'Allah le Tout-Puissant.

Sa Sainteté (a.b.a.) a mentionné que les versets coraniques récités au début du sermon prescrivent diverses obligations liées au jeûne. Cette opportunité divine nous est offerte grâce au Saint Prophète (s.a.w.) qui nous a transmis un livre rempli de sagesse, nous guidant ainsi vers la voie de la proximité divine.

Sa Sainteté (a.b.a.) a ajouté qu'à partir de ces versets, l'importance de l'humilité, indiquant que le jeûne n'est pas une pratique exclusive à notre époque, mais qu'elle a été observée par les générations précédentes, bien qu'avec des modalités différentes. Sa Sainteté (a.b.a.) a ajouté que dans ces versets, la première chose qui nous est enseignée est l'humilité, car Dieu nous apprend qu'en jeûnant, nous ne faisons pas quelque chose de spécifique pour nous, car le jeûne avait également été prescrit à ceux qui nous ont précédés, même si cela avait pris différentes formes.

Toutefois, l'objectif fondamental du jeûne demeure la promotion de la justice, se détournant du mal pour embrasser la vertu. Sa Sainteté (a.b.a.) a comparé cette attitude à celle d'un soldat qui se protège derrière un bouclier tout en attaquant simultanément. De même, en confrontant Satan, nous réalisons pleinement le sens et la finalité du jeûne. Autrement dit, l'abstinence alimentaire seule n'est pas suffisante aux yeux de Dieu ; ce qui importe réellement, c'est l'effort sincère pour renforcer la moralité.

Sa Sainteté (a.b.a.) a souligné qu'une majorité de portion significative des musulmans, notamment les plus fortunés, ne ressentent même pas la faim durant le mois de Ramadan, car ils accordent une grande attention à leurs repas du Suhoor et de l'Iftar. En revanche, les démunis peinent à se procurer de la nourriture pour ces moments cruciaux. Toutefois, il est essentiel de comprendre que le jeûne ne saurait être agréé par Allah que s'il est accompagné d'une élévation dans l'adoration et la piété.

Sa Sainteté (a.b.a.) a souligné l'importance, notamment pendant le Ramadan, pour les personnes aisées de prendre soin des moins fortunées. Au lieu de limiter leurs invitations pour l'Iftar à leurs pairs aisés, ils devraient également organiser des repas pour les nécessiteux. En réalité, Sa Sainteté (a.b.a.) a exprimé son désaccord avec les Iftars somptueux sous forme de dîners, les considérant comme ostentatoires et comme des innovations. Pendant le Ramadan, l'accent devrait être mis sur l'adoration, la récitation et la mise en pratique des enseignements du Saint Coran. Cependant, de nombreux individus retournent chez eux après le travail pour se consacrer à ces festins fastueux plutôt que de se plonger dans l'étude du Coran et des hadiths. Ils se trouvent alors pris dans les préparatifs de l'Iftar, cherchant des compliments de leurs invités plutôt que la faveur divine.

Sa Sainteté (a.b.a.) a souligné qu'il ne suffit pas seulement de posséder un bouclier, mais encore faut-il savoir s'en servir efficacement. Sinon, comment pourrions-nous nous protéger lorsque Satan nous attaquera de toutes parts ? Ainsi, il est impératif de valoriser pleinement les bénédictions du jeûne en visant à cultiver la droiture, qui en est le véritable objectif. Même en nous abstenant des actes licites, nous recevrons les bénédictions divines. C'est à ce moment-là que Satan sera vaincu. Il ne faut jamais sous-estimer Satan, car il cherche à égarer la majorité des gens. Nous devons relever ce défi et démontrer à Satan son erreur.

Sa Sainteté (a.b.a.) a évoqué les enseignements du Messie Promis (a.s.) concernant la véritable signification du Ramadan. Le Messie Promis (a.s.) a écrit qu'il ne s'agit pas simplement de se priver de nourriture, mais plutôt de substituer cette alimentation physique par une nourriture spirituelle. Ainsi, le jeûne offre une opportunité de se concentrer sur l'adoration. Ceux qui pratiquent la dévotion sincère doivent donc demeurer engagés dans l'adoration et la contemplation divine pour atteindre le véritable but. Le cœur doit demeurer constamment imprégné du souvenir d'Allah.

Sa Sainteté (a.b.a.) a expliqué l'importance d'une prière particulière, enseignée par le Messie Promis (a.s.) : « Glorifié soit Allah et loué soit-Il, glorifié soit Allah le Grand. Ô Allah, accorde Ta bénédiction à Muhammad (s.a.w.) et à la descendance de Muhammad (s.a.w.) ». Il a souligné que ces voies de piété peuvent conduire à l'exaucement des prières.

Allah nous a enjoint à maintes reprises dans le Saint Coran l'importance d'embrasser la droiture, prérequis essentiel à toute vertu. Le Messie Promis (a.s.) exprime cela dans un vers de sa poésie : « La droiture est la racine de toute vertu ». Une révélation divine confirme cette notion, stipulant que si cette racine persiste, tout demeure. Ainsi, la droiture, en purifiant l'individu des maux de ce monde, satisfait tant les besoins matériels que spirituels.

Sa Sainteté (a.b.a.) a exposé que le Messie Promis (a.s.) a abordé le thème de la droiture à maintes reprises, offrant quelques exemples à cet égard.

Il a mentionné que le Messie Promis (a.s.) a souligné que la compréhension authentique de la foi est inaccessible sans la droiture. Tant que le cœur demeure souillé par les séquelles du monde matériel, l'élévation spirituelle et la quête de vertu demeurent illusoire. La droiture s'avère être la clé menant à toute connaissance religieuse, une réalisation qui demeure inatteignable sans cette vertu. Dans les premiers versets du Coran, Dieu définit le Coran comme un guide pour les justes ; mais qui sont ces justes ? Ce sont ceux qui croient en l'invisible, observent la prière, font charité de ce qu'Allah leur a donné, et croient en ce qui a été révélé avant eux. Ces préceptes marquent les fondements de la vie vertueuse.

Sa Sainteté (a.b.a.) a poursuivi en citant le Messie Promis (a.s.), qui expliquait la nécessité du Coran si les concepts fondamentaux étaient déjà abordés dans les écritures précédentes. Le Messie Promis (a.s.) a écrit que ces écritures ne posaient que les jalons, tels que la croyance en l'invisible. Toutefois, pour passer de la simple croyance à une certitude absolue, il est impératif de suivre les enseignements du Saint Coran. Ce passage de la croyance à la certitude se fait par l'observation. Cette transition est analogue à l'approche scientifique où les chercheurs émettent une hypothèse initiale sans certitude de sa véracité, mais mènent leurs travaux en fonction de celle-ci. Dieu souligne ainsi l'importance de croire en l'invisible et de suivre les préceptes coraniques, affirmant que cela mènera à des résultats tangibles, illustrant ainsi la véritable essence de la croyance en l'invisible.

Sa Sainteté (a.b.a.) a poursuivi en citant le Messie Promis (a.s.), qui a clarifié la signification de l'établissement de la prière. Selon lui, la première étape consiste à transcender un stade où la prière est effectuée sans plaisir, où l'esprit divague, réduisant ainsi son acceptation. L'objectif est d'atteindre un niveau de dévotion similaire à celui d'une personne assoiffée à la recherche d'eau ou d'un affamé en quête de nourriture. Il a raconté l'anecdote d'un homme qui, au lieu de chercher un objet perdu, décida de prier, mais qu'il laissera son esprit divaguer pendant la prière, espérant ainsi se rappeler l'emplacement de l'objet. Cependant, de telles pensées sont des ruses de Satan et non une prière authentique. La vraie prière, quant à elle, consiste à demeurer constamment en présence de Dieu tout au long de la journée, sans que même les affaires mondaines de plusieurs milliers de roupies les plus importantes ne détournent l'attention de la prière. C'est ainsi que l'on peut harmoniser les aspirations matérielles et spirituelles.

Sa Sainteté (a.b.a.) a évoqué les propos du Messie Promis (a.s.) concernant les deux facettes de la droiture : celle liée à la connaissance et celle liée à l'action. Comme précisé précédemment, la véritable compréhension ne peut être acquise sans une conduite droite. En ce qui concerne les actions, telles que la prière et le jeûne, elles ne portent pas de fruits sans une conduite droite. Il est également crucial de se rappeler l'interdiction de l'association de qui que ce soit, ou de quoi que ce soit à Dieu, que ce soit dans Son être, Ses attributs ou Son adoration. Ensuite, il est primordial de servir Sa création. Une fois la droiture adoptée, Dieu lui a promis dans le Saint Coran :

« Et celui qui craint Allāh — Il ménagera une issue pour lui, et Il pourvoira à ses besoins d'où il ne s'y attend pas. » (Le Saint Coran, 65 :3-4)

Dès lors, la personne vertueuse ne dépend que de Dieu. C'est pourquoi le Messie Promis (a.s.) a reçu la révélation : « Si tu deviens Mien, tout sera tien ».

Sa Sainteté (a.b.a.) a souligné que ceux qui seront véritablement heureux durant ce Ramadan seront ceux qui élèveront leur niveau de droiture selon les attentes divines.

Sa Sainteté (a.b.a.) a exposé les commandements fondamentaux du jeûne de Ramadan, contenus dans le deuxième verset qu'il a cité. Il souligne que bien que le jeûne soit prescrit, Dieu a prévu des exceptions pour les personnes malades ou en voyage. Une fois rétablies ou de retour chez elles, elles peuvent rattraper leurs jours de jeûne manqués sans s'imposer de fardeau excessif. Ainsi, la miséricorde divine tient compte des différentes circonstances de la vie humaine. Certains critiques

affirment que la religion impose des charges excessives, mais ce verset réfute cette idée en offrant des aménagements pour rattraper les jours manqués à n'importe quel moment de l'année. Cela s'applique également aux femmes en période d'allaitement. De plus, l'aumône peut être donnée en expiation, mais uniquement par ceux qui ont les moyens. Telle est la miséricorde de Dieu, et malheureux est celui qui n'en bénéficie pas.

Sa Sainteté (a.b.a.) a évoqué les paroles du Messie Promis (a.s.), soulignant que même le respect des exemptions divines est une manifestation de droiture. En d'autres termes, jeûner alors que l'on est malade ou en voyage constitue une transgression. La droiture exige de respecter scrupuleusement les exceptions établies par Dieu. Sa Sainteté (a.b.a.) a observé que récemment, via les réseaux sociaux, certains religieux ont diffusé des édits erronés et ridicules à ce sujet. Pourtant, Dieu a clairement indiqué que ceux bénéficiant d'exemptions ne doivent pas jeûner. Le salut ne réside pas dans la contrainte, mais dans l'obéissance aux commandements divins.

Sa Sainteté (a.b.a.) a imploré la miséricorde d'Allah Tout-Puissant pour nous guider à travers le Ramadan, afin que nous puissions obtenir Sa satisfaction et suivre le chemin de la droiture. Que Dieu nous permette d'élever nos normes de droiture et de ne pas chercher d'excuses pour éviter le jeûne ou nous imposer des difficultés inutiles. Que nos actions reflètent toujours les nobles enseignements de l'Islam. En ce mois béni que nous soyons comblés des multiples bénédictions et de la miséricorde divine chaque jour. Puissions-nous réellement tirer profit du ramadan et nous rapprocher le plus possible de Dieu. Que nos prières soient agréées et que chaque ahmadi à travers le monde prie pour le succès continu de la communauté, ainsi que pour la levée de toutes les adversités. Qu'Allah nous protège des intentions malveillantes des gouvernements et des méfaits des criminels. Sa Sainteté (a.b.a.) a également appelé à prier pour les fidèles emprisonnés en raison de leur foi, endurant des épreuves extrêmes. Implorons pour que notre attachement à Allah ne faiblisse jamais et que les bénédictions divines continuent de nous envelopper.

Sa Sainteté (a.b.a.) a également encouragé à prier pour la communauté musulmane dans son ensemble, afin qu'Allah lui accorde sagesse et compréhension, et qu'elle reconnaisse le Messie Promis et le Mahdi de cette époque.

Sa Sainteté (a.b.a.) a également encouragé les fidèles à se prémunir contre les conséquences néfastes des conflits armés. Il a exprimé sa préoccupation concernant les guerres internes dans les nations musulmanes, menées pour des motifs de pouvoir, qui engendrent des injustices et des souffrances pour la population. Que la miséricorde divine soit sur eux, et qu'Allah les libère de l'oppression de ces tyrans.

Sa Sainteté (a.b.a.) a également encouragé les fidèles à prier pour la situation mondiale dans son ensemble, implorant la protection d'Allah contre les ravages de la guerre et ses conséquences dévastatrices. Il a souligné que les Ahmadis seront aussi impactés par de telles épreuves et a prié pour leur protection divine. Pour contrer ces défis, il a insisté sur l'importance pour chaque Ahmadi de renforcer sa droiture, demandant à Allah d'accorder à chacun la capacité de le faire.

Sa Sainteté (a.b.a.) a évoqué une préoccupation concernant le Royaume-Uni, où il semble que des obstacles soient mis en place pour les membres de la communauté musulmane. De nouvelles politiques sont en cours d'élaboration pour lutter contre l'extrémisme, mais leur impact semble principalement dirigé contre les musulmans. Bien que les véritables motivations derrière ces mesures soient connues de Dieu seul, il est essentiel de prier pour que Lui nous protège, ainsi que nos frères et sœurs musulmans, des répercussions néfastes de ces initiatives.